



*Comité économique et social européen*

Bruxelles, le 13 septembre 2001

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

**DES 12 ET 13 SEPTEMBRE 2001**

**SYNTHÈSE DES AVIS ADOPTÉS**

**Les avis du CES sont accessibles in extenso et dans les 11 langues  
officielles sur le site Internet du Comité à l'adresse suivante :**

**<http://www.esc.eu.int> (rubrique "Documents")**

## 1. AVENIR DE L'EUROPE

### • Débat sur l'avenir de l'Union européenne

Le Comité économique et social européen a consacré une large partie de sa session plénière de septembre au débat sur l'avenir de l'Europe, et ceci avec la participation des représentants de la quasi-totalité des Comités économiques et sociaux ou institutions similaires des Etats membres.

Le CES européen a adopté à l'unanimité une résolution sur l'avenir de l'Europe. Ce document exprime le plein soutien du Comité à la création d'une instance "conçue si possible à l'image de la Convention pour l'élaboration de la Charte européenne des droits fondamentaux, dans le cadre de laquelle les représentants des différentes entités investies de la légitimité démocratique, qui constituent l'Europe en tant que collectivité politique, puissent délibérer librement afin de concevoir des scénarios et des options pour l'avenir de l'Europe". Le Comité estime qu'il peut "représenter une valeur ajoutée réelle pour les travaux de cet organe et contribuer véritablement à une ouverture aussi grande que possible du débat au sein de la société civile", et **demande son intégration dans cette instance en tant que "membre consultatif permanent"**. La résolution conclut **"l'enjeu pour l'avenir de l'Europe (...) nécessite une vision qui puisse être partagée par les citoyens"**. Dans cette perspective, le Comité économique et social, en liaison avec ses homologues nationaux et les organisations de la société civile, peut apporter une contribution utile afin de donner un contenu à un projet pour l'Europe élargie".

Cette résolution a reçu le soutien total des présidents des Conseils économiques et sociaux de la plupart des Etats membres. Ceux-ci ont participé à la session plénière du Comité afin de préparer une position commune sur l'avenir de l'Union européenne et sur le rôle des organes économiques et sociaux consultatifs en vue du sommet de Laeken. **La discussion entre les présidents des CES nationaux a montré leur détermination à travailler avec le CES européen et à s'exprimer d'une seule voix auprès des chefs d'État et de gouvernement à Laeken**. Le débat se poursuivra lors d'une réunion organisée en novembre à Helsinki par le président du CES finlandais.

- **Contact :** M. Patrick FÈVE  
(Tél. 32 2 546 96 16 - e-mail : [patrick.feve@esc.eu.int](mailto:patrick.feve@esc.eu.int))

\*

\* \*

## 2. QUALITE DE L'EMPLOI

- **De nouveaux marchés européens du travail ouverts et accessibles à tous**

Rapporteuse : Mme CARROLL (Employeurs - IR)  
Corapporteuse : Mme POLVERINI (Travailleurs - IT)  
Corapporteur : M. FUCHS (Activités diverses - D)

- **Référence** : PE. 305.713 et COM(2001) 116 final - CES 1125/2001

L'avis du Comité a été élaboré à la demande spéciale du Parlement européen au titre des procédures prévues par le nouveau traité. Il a été officiellement soumis à la Commission de l'emploi et des affaires sociales du PE et examiné par celle-ci.

- **Points clé** : Le Comité se réjouit de l'intention de la Commission de proposer en 2002 un régime plus harmonisé, transparent et flexible de **reconnaissance des qualifications**. Si l'on veut intégrer dans un véritable marché européen du travail les personnes peu qualifiées, la Commission doit présenter d'autres initiatives en la matière et les partenaires sociaux pourraient apporter une contribution pertinente et proactive.

Le Comité est préoccupé par le fait que le **Plan d'action concernant l'éducation et la formation tout au long de la vie** qui doit être présenté au Conseil européen de printemps 2002 n'ait pas dépassé le stade de la définition des compétences de base. Ce plan devrait également définir les modalités permettant aux personnes qui ont été, par le passé, mises en échec par le système d'éducation de tirer profit d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie les intégrant dans le marché de l'emploi.

Le Comité espère que la **Communication sur l'élimination des obstacles aux régimes transfrontaliers de pensions complémentaires** proposée par la Commission accélérera la suppression des obstacles à la mobilité.

**La mobilité des chercheurs, des étudiants, des formateurs et des enseignants** est un aspect fondamental des marchés européens intégrés du travail.

Le Comité invite instamment le Conseil à adopter rapidement des directives sur la **mobilité des ressortissants de pays tiers**.

Le Comité se félicite de la proposition de la Commission relative à la mise en place d'**un site unique d'information sur la mobilité en Europe**.

Le réseau EURES devrait être intégré dans le site unique. La **Campagne d'information sur la mobilité** proposée par la Commission devrait recourir davantage aux partenaires sociaux et aux ONG concernées.

Il est vital que, parallèlement au développement d'un marché européen intégré du travail, la Commission continue d'oeuvrer à **l'amélioration de la vie économique et sociale dans les régions en retard de développement de l'UE.**

L'intégration des marchés du travail relativement peu développés des **pays candidats** dans les marchés du travail plus sophistiqués de l'UE pose des problèmes très particuliers. La période qui nous sépare de la réalisation de la libre circulation devrait être mise à profit pour prendre des mesures ciblées en faveur du développement des marchés du travail des pays candidats.

- **Contact :** *M. Alan HICK*  
(Tél. 32 2 546 93 02 - e-mail : *alan.hick@esc.eu.int*)
  - **Renforcement de la dimension de qualité de la politique sociale et de l'emploi**  
Rapporteur : M. BLOCH-LAINE (Activités diverses - F)
  - **Référence :** COM(2001) 313 final - CES 1124/2001
- L'avis du Comité a été élaboré à la demande spéciale du ministre belge de l'emploi et de l'égalité des chances, Mme Laurette ONKELINX, qui a souligné l'importance que le programme de la Présidence belge accorde à la qualité de l'emploi et l'utilité d'un avis du CES en la matière.
- **Points clés :** Bien que le thème du présent avis soit "**le renforcement de la qualité de la politique sociale et de l'emploi**", l'accent est essentiellement mis sur la qualité de l'emploi.

**Le Comité a concentré son attention sur quelques thèmes clés :**

- **Santé et sécurité**

Le Comité a souligné et persiste à marquer l'importance de **l'objectif d'harmonisation dans le progrès**; cela signifie que des niveaux de protection jugés essentiels, minimaux, ne puissent différer selon la taille des entreprises.

- **Les travailleurs âgés**

Le taux d'emploi des personnes de la tranche d'âge 50-64 ans décline à des rythmes divers depuis les années 70. Il s'agit, ni plus ni moins d'engager un changement de culture et une prise

de conscience; de faire en sorte que les salariés jugent valorisant de travailler après 55 ans et que les entreprises et les services publics pèsent mieux les apports des salariés "vieillissants".

- **La non-discrimination**
- **l'accès à la formation et à la qualification**
- **Vie professionnelle et vie privée et familiale**

La qualité de l'emploi est un élément clé de la qualité de vie. Il pourrait s'avérer nécessaire de prêter un peu plus d'attention à des facteurs concrets, tels que celui de la durée des temps de déplacement requis pour se rendre sur son lieu de travail et rentrer chez soi; ainsi que l'existence ou l'absence de services et d'équipements sociaux de proximité consacrés aux enfants.

- **Information et participation des personnes employées**

Enfin, le Comité recommande d'accorder dans une première phase, une attention particulière aux "indicateurs possibles" figurant dans la communication de la Commission et qui se rattachent aux "Thèmes clés" évoqués ci-dessus.

- **Contact :** *Mme Susanne JOHANSSON*  
(Tél. 32 2 546 96 19 - e-mail : *susanne.johansson@esc.eu.int*)

- **Mémoire sur l'éducation et la formation tout au long de la vie**

Rapporteur : M. KORYFIDIS (Travailleurs - GR)  
Corapporteurs : M. RODRÍGUEZ GARCÍA CARO (Employeurs - E)  
M. RUPP (Activités diverses - D)

- **Référence :** avis d'initiative - SEC(2000) 1832 final - CES 1121/2001
- **Points clés :** Le Comité adhère à la perspective générale dans laquelle la Commission aborde l'ensemble du problème. Plus spécifiquement, il s'accorde avec elle pour :
  - faire remarquer que le Conseil européen de Lisbonne, tenu en mars 2000, a constitué un grand tournant dans l'orientation donnée à la politique et à l'action de l'Europe en la matière,
  - constater que les systèmes européens d'éducation et de formation doivent être remaniés afin d'assurer le succès de la transition à une économie et une société fondées sur la connaissance,
  - affirmer qu'il s'impose de développer un dialogue qui soit aux dimensions de l'Europe toute entière et assure la participation la plus large possible des citoyens, afin de mettre en place une stratégie globale d'apprentissage tout au long de la vie,

- considérer que l'apprentissage tout au long de la vie ne constitue plus un simple volet de l'éducation et de la formation mais représente le principe régissant et gouvernant l'ensemble des actions entreprises sur toute l'étendue du champ éducatif.
- **Contact :** *Mme Stefania BARBESTA*  
(Tél. 32 2 546 95 10 - e-mail : *stefania.barbesta@esc.eu.int*)

\*

\* \*

### 3. INTRODUCTION DE L'EURO

- *Préparation à l'introduction de l'euro*

Rapporteur : M. BURANI (Employeurs - I)

- **Référence :** Supplément d'avis d'initiative - CES 1123/2001
- **Points clés :** Alors que l'introduction de l'euro est imminente, les nombreuses actions en cours et programmées par un large éventail d'institutions publiques et privées donnent l'impression que tous les problèmes n'ont pas été pleinement pris en considération. En tout état de cause, le besoin d'une parfaite coordination des initiatives semble se faire sentir, ce qui n'est pas du tout évident malgré la bonne volonté de toutes les parties concernées.

Le Comité, sans avoir eu l'intention de se substituer aux autorités responsables des initiatives, a mis en évidence certains aspects – apparemment mineurs – qui pourraient donner lieu à des problèmes pratiques ou psychologiques de nature à gêner la transition de onze devises différentes vers l'euro.

- **Contact :** *M. Roberto PIETRASANTA*  
(Tél. 32 2 546 93 13 - e-mail : *roberto.pietrasanta@esc.eu.int*)

\*

\* \*

#### 4. MARCHÉ INTÉRIEUR

- Services sociaux d'intérêt général

Rapporteur : M. BLOCH-LAINE (Activités diverses - F)

- **Référence** : Avis d'initiative - CES 1120/2001

- **Points clés** : Les services sociaux dont traite l'avis du CES éprouvent à ce jour une forte inquiétude. Ce n'est pas la relative méconnaissance ou sous-estimation de leur poids et de leur rôle qui suffit à expliquer leur souci. Ce qui fait problème – et le problème est réel – c'est la question de leur avenir au regard du droit européen de la concurrence.

Qu'il soit malaisé de concilier le respect des règles de la concurrence et celui des spécificités des actions économiques accomplies par les services sociaux d'intérêt général : c'est une évidence.

Le souci de ces services, dans nombre d'États de l'Union, est de n'être ni instrumentalisés ni banalisés. Pareille crainte n'est pas illusoire, tant s'en faut, c'est ce qui les conduit à requérir des dérogations qui, ici ou là, peuvent déranger.

En revendiquant la prise de considération de leurs spécificités, ce n'est pas la raison qu'ils défient, c'est l'imagination. Ce n'est pas la même chose. On peut essayer d'imaginer sans injurier la raison. Le Comité – tel est le sens de son avis – estime qu'on aurait tort de ne pas s'y efforcer en l'occurrence, à raison de l'importance d'enjeux tels que ceux de la cohésion sociale et de la lutte contre les exclusions.

- **Contact** : *Mme Stefania BARBESTA*  
(Tél. 32 2 546 95 10 - e-mail : [stefania.barbesta@esc.eu.int](mailto:stefania.barbesta@esc.eu.int))

- Substances dangereuses - CMR

Rapporteur : M. COLOMBO (Travailleurs - I)

- **Référence** : COM(2001) 256 final - 2001/0110 COD - CES 1113/2001

- **Contact** : *M. João PEREIRA DOS SANTOS*  
(Tél. : 32 2 546 92 45 - e-mail: [joao.pereiradossantos@esc.eu.int](mailto:joao.pereiradossantos@esc.eu.int))



- **Machines**

Rapporteur : M. DE VADDER (Employeurs - B)

- **Référence** : COM(2000) 899 final - 2001/0004 COD - CES 1112/2001

- **Contact** : *M. João PEREIRA DOS SANTOS*  
(Tél. : 32 2 546 92 45 - e-mail: *joao.pereiradossantos@esc.eu.int*)

\*

\*       \*

## 5. **POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE**

- **OCM/Aides semences**

Rapporteur : M. LIOLIOS (Activités diverses - GR)

- **Référence** : COM(2001) 244 final - 2001/0099 CNS - CES 1119/2001

- **Points clés** : Le Comité *approuve* la proposition de la Commission relative au maintien des montants actuels des aides dans le secteur des semences.

Il **propose** que le Conseil et la Commission examinent l'éventualité de la mise en vigueur de ces aides pour une durée plus longue que les deux campagnes ultérieures, les **invite** à fixer un taux unique d'aide aux semences de *Lolium perenne L.*, de manière à ne pas pénaliser certains producteurs par rapport à d'autres et leur **recommande** d'étudier la nécessité éventuelle d'intégrer un certain nombre d'autres semences dans le régime.

Toutefois, le Comité **repousse** la proposition de la Commission visant à introduire un mécanisme de stabilisation dans le régime, parce qu'il la juge peu claire, vague et insuffisamment motivée et qu'elle ne paraît pas nécessaire. Il **exprime des doutes** quant à la question de savoir si à côté des dépenses budgétaires, la Commission a pris en compte, dans son exposé, d'autres objectifs importants du traité sur l'Union européenne (TUE) et les évolutions plus larges du secteur agricole.

- **Contact** : *M. Nikos PIPILIAGKAS*  
(Tél. : 32 2 546 91 09 - e-mail : *nikolaos.pipiliagkas@esc.eu.int*)

- **OCM/Riz**

Rapporteur : Mme SANTIAGO (Employeurs - E)

- **Référence** : COM(2001) 169 final - 2001/0085 CNS - CES 1118/2001

- **Contact** : *Mme Silvia CALAMANDREI*  
(Tél. : 32 2 546 96 57 - e-mail : *silvia.calamandrei@esc.eu.int*)

- **OCM/Vitivinicole**

Rapporteur général : M. KIENLE (Employeurs - D)

- **Référence** : COM(2001) 332 final - 2001/0132 COD - CES 1126/2001

- **Points clés** : Le Comité économique et social approuve expressément l'objectif de la proposition de règlement, destinée à **faciliter le remplacement générationnel dans le secteur agricole, et particulièrement dans le secteur vitivinicole**, via l'octroi aux jeunes viticulteurs de droits de plantation nouvelle.

Le Comité renvoie à ce propos à son avis en cours d'élaboration sur les perspectives pour les jeunes agriculteurs et rappelle que lors d'une audition publique organisée par le Comité lui-même, des rapporteurs du PE, du CdR et du CEJA (Conseil européen des jeunes agriculteurs) ont instamment demandé une **réduction des coûts et des charges supportés par les jeunes agriculteurs lors de leur installation**.

- **Contact** : *Mme Eleonora DI NICOLANTONIO*  
(Tél. : 32 2 546 94 54 - e-mail : *eleonora.dinicolantonio@esc.eu.int*)

\*

\* \*

## **6. TRANSPORT ET SOCIETE DE L'INFORMATION**

- **Statistiques aviation civile**

Rapporteur : M. GREEN (Employeurs - DK)

- **Référence** : COM(2000) 847 final - 2000/0343 COD - CES 1114/2001

- **Contact** : *M. Luis LOBO*  
(Tél. : 32 2 546 97 17 - e-mail : *luis.lobo@esc.eu.int*)

• **Programme européen de radionavigation par satellite - Galileo**

Rapporteur : M. BERNABEI (Employeurs - I)

- **Référence** : Avis d'initiative - CES 1116/2001

- **Points clés** : Le Comité exprime son plein soutien au programme GALILEO, élément stratégique pour la compétitivité du système européen, qui est susceptible d'avoir un impact positif au niveau mondial et des répercussions en termes d'innovation économique, professionnelle et sociale, ainsi que d'entraîner une amélioration de la qualité de vie pour la société civile. Il demande instamment de définir une stratégie commune dans un proche avenir et recommande :

- d'adopter rapidement une stratégie commune unique, dotée d'un mandat bien défini et assortie d'un programme précis de développement;

- de lancer au cours de l'année 2001 une "entreprise commune" au sens de l'article 171 du Traité CE et de créer ensuite une Agence européenne Galileo qui mettra en place un réseau ouvert permanent de toutes les composantes du système;

- d'articuler cette entreprise commune, dont le mandat devra arriver à échéance en 2003, et l'Agence européenne qui lui succédera, autour de quatre piliers : un comité directeur officiel ouvert aux composantes publiques et privées; un comité d'éthique de haut niveau pour garantir le respect des exigences de transparence et d'utilisation exclusivement à des fins civiles ainsi que la protection de la vie privée; un organisme de réglementation qui garantira l'interopérabilité technique nécessaire et un organisme opérationnel;

- de prévoir une structure de commercialisation, à travers une "société de promotion Galileo", avec la participation du secteur privé, qui devra assumer ensuite la responsabilité financière de celle-ci, sans préjudice de la responsabilité technique et politique incombant aux pouvoirs publics;

- d'assurer la coexistence et l'interopérabilité avec GLONASS et le GPS par des traités internationaux.

- **Contact** : *M. Luigi DEL BINO*

(Tél. : 32 2 546 93 53 - e-mail : [luigi.delbino@esc.eu.int](mailto:luigi.delbino@esc.eu.int))

- **Sécurité infrastructures de l'information (cybercriminalité)**

Rapporteur : M. DANTIN (Travailleurs - F)

- **Référence :** COM(2000) 890 final - CES 1115/2001

- **Points clés :** Le développement de la société de l'information induit de profonds changements qui touchent nombre d'aspects de l'activité : travail, éducation, loisirs, industrie, commerce, ... On peut constater qu'une partie de l'économie est "cyberdépendante".

Il conviendra donc d'employer des moyens pratiques et juridiques de plus en plus efficaces. Le CES insiste sur la nécessité d'accélérer la mise en place des modalités de régulation. Il est nécessaire d'adjoindre aux nombreuses mesures de répression des mesures plus larges de prévention, de formation et de lutte contre l'exclusion. Un accent plus important doit être mis sur la sécurité des infrastructures.

Le CES pense que des solutions techniques et juridiques doivent être recherchées pour que l'accès et la navigation dans Internet ne donnent pas lieu au pistage ou investigation des comportements privés des internautes. L'envoi de messages anonymes non sollicités à une adresse individuelle déterminée, en particulier en partant des lieux collectifs (comme les cybercafés, les bibliothèques, ...), doit également être interdit.

Le CES estime que la création d'un forum européen ayant pour objectif d'améliorer la coopération au niveau de l'UE est une bonne initiative et compte d'y participer activement. La recherche sur deux thèmes devrait être approfondie : jusqu'à quel niveau de complexité peut-on développer Internet sans risquer une vulnérabilité insupportable et quelles sont les spécificités psychologiques de la cybercriminalité dans le monde virtuel ?

- **Contact :** *M. Luigi DEL BINO*  
(Tél. : 32 2 546 93 53 - e-mail : [luigi.delbino@esc.eu.int](mailto:luigi.delbino@esc.eu.int))

\*

\*      \*

## 7. COMMERCE INTERNATIONAL

### • Commerce international et développement social (7ème Sommet Euromed)

Rapporteuse : Mme LÓPEZ ALMENDÁRIZ (Employeurs - E)

- **Référence** : Rapport d'information : CES 438/2001 fin
  
- **Points clés** : Vis-à-vis de la région méditerranéenne, l'UE a adopté une approche multidisciplinaire (le processus de Barcelone), abordant aussi bien des questions d'ordre économique et commercial que le développement social, la sécurité et la stabilité dans les pays tiers ou la coopération culturelle. L'un des objectifs est la création progressive d'une zone de libre échange pour 2010, qui se veut compatible avec les obligations auxquelles doivent répondre les différentes parties au sein de l'OMC.

Les indicateurs de développement de la zone n'ont pas connu l'amélioration escomptée grâce au partenariat et la région est encore sur la voie de la transition vers une économie de marché ouverte. Le volume des échanges interrégionaux est encore très bas et clairement insuffisant pour mettre à profit tout le potentiel des accords conclus avec l'UE.

Parmi les recommandations du CES figurent :

- redoubler d'efforts pour offrir une assistance technique aux pays partenaires méditerranéens, ce qui permettrait de renforcer la dimension "sud-sud" du processus;
- améliorer les infrastructures des transports et des télécommunications;
- accélérer le processus d'harmonisation en ce qui concerne les règles d'origine;
- simplifier et améliorer la programmation et les procédures administratives du programme MEDA;
- améliorer le suivi des projets financés afin de garantir leur efficacité et leur incidence réelle sur les indicateurs de développement des bénéficiaires;
- favoriser la création de conditions d'investissement transparentes, sûres et fiables afin de faciliter l'intégration de la région dans l'économie mondiale;
- renforcer le rôle des acteurs de la société civile dans le processus et favoriser leur activité en tant qu'interlocuteurs sociaux auprès des gouvernements respectifs.

- **Contact :** *Mme Ellen DURST*  
(Tél. : 32 2 546 98 45 - e-mail : *ellen.durst@esc.eu.int*)

- **Système de préférences généralisées (SPG) 2002-2004**

Rapporteur général : M. WALKER (Employeurs - UK)

- **Référence :** COM (2001) 293 final - CES 1122/2001

- **Points clés :** Le Comité est favorable à une réduction forfaitaire de 3,5 points sur les droits NPF pour tous les produits sensibles et reconnaît qu'une réduction uniforme de 30 % devrait être appliquée à tous les produits concernés.

En ce qui concerne l'exclusion des pays, le Comité approuve le principe selon lequel il convient d'utiliser un critère neutre régulièrement mis à jour et accepte le seuil de classement de la Banque mondiale comme répondant à ces exigences.

Le Comité approuve la proposition de maintenir les deux règles de base de la graduation, à savoir la clause dite "part du lion" et le mécanisme de graduation, et est favorable à l'idée selon laquelle la graduation ne doit avoir lieu que si les pays bénéficiaires remplissent l'un des critères pendant trois années consécutives, le critère ne devant pas nécessairement être le même pendant chacune des trois années.

Le Comité note que les régimes spéciaux d'encouragement n'ont pas rempli toutes les espérances, est d'accord avec le fait qu'il paraît indispensable d'en augmenter l'attrait et se demande dans quelle mesure la Commission a été suffisamment loin en ce sens.

Le Comité se félicite que la Commission ait saisi l'occasion offerte par ce règlement pour poursuivre sur la voie de la simplification mais estime qu'elle s'est arrêtée avant de parvenir à harmoniser et unifier parfaitement toutes les règles et procédures. S'il est d'accord sur le fait que l'imminence d'une révision majeure pour 2004 plaide contre des changements importants à l'heure actuelle, il espère que ce sera quand même l'occasion de se consacrer pleinement à la simplification, l'harmonisation, l'allègement, la codification, la réduction et l'unification de l'ensemble du système.

- **Contact :** *M. Jean-François BENCE*  
(Tél. : 32 2 546 93 99 - e-mail : *jean-françois.bence@esc.eu.int*)